



## PRÉFÈTE DE LA CORRÈZE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tulle, le 01/07/2022

#### **COVID-19 ET GUERRE EN UKRAINE : DES REPORTS DE PAIEMENTS ET DES DEMANDES DE PRISE EN CHARGE DES COTISATIONS SONT POSSIBLES**

La crise COVID-19 ainsi que la guerre en Ukraine perturbent fortement l'équilibre économique de nombreux secteurs de l'agriculture. Elles entraînent une hausse conséquente de certains postes de dépenses (carburant, énergie, engrais, alimentation animale, emballages...) et des fluctuations importantes sur les prix de vente.

En conséquence, dans le cadre du plan de soutien à la filière porcine (crise COVID-19) et du plan de résilience (guerre en Ukraine), le Gouvernement a mis en place des dispositifs exceptionnels de prises en charge des cotisations (Pec) sociales dénommés « Pec éleveurs de la filière porcine » et « Pec résilience ».

Toutes les informations utiles ainsi que les formulaires de demande sont disponibles sur le site internet de la MSA du limousin.

Pour la « Pec éleveurs de la filière porcine », le détail des mesures est accessible en suivant le lien suivant : <https://limousin.msa.fr/lfp/web/msa-limousin/crise-porcine-mesures-de-soutien>. La date limite de dépôt des demandes est fixée au **9 septembre 2022**.

Pour la « Pec résilience », le détail des mesures est accessible en suivant le lien suivant : <https://limousin.msa.fr/lfp/web/msa-limousin/crise-ukraine-mesures-de-soutien-aux-employeurs-et-exploitants-agricoles>. La date limite de dépôt des demandes est fixée au **1<sup>er</sup> octobre 2022**.

#### **Cabinet de la préfète Bureau de la communication interministérielle**

Valérie Jandot : 06 27 12 55 52

François Charbonnel : 06 80 99 58 67

☎ 05 55 20 56 75

pref-communication@correze.gouv.fr



1, Rue Souham  
BP 250 -19 012-TULLE Cedex